

La diffusion des cartes de risques sur internet : le projet « cartorisques » du Ministère de l'Écologie et du développement durable

Marc Léobet, chargé de mission "systèmes d'information" à la direction de la prévention des pollutions et des risques, Ministère de l'écologie et du développement durable

Un peu de contexte

La direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) du ministère de l'écologie et du développement durable a lancé en 1998 la mise en ligne des cartes des risques sur internet. Il s'agissait de publier sur l'internet, sur fond IGN, l'ensemble des cartes sur les risques naturels et technologiques majeurs produites par les préfetures et les services déconcentrés de l'État, à destination des habitants mais aussi de l'ensemble des professionnels concernés : services de l'État, collectivités territoriales, notaires, assureurs, aménageurs, ...

En 2004, une analyse globale du système, de ses forces et de ses faiblesses, aboutit à une réorganisation en profondeur de l'opération et il fut décidé de confier à

“L'objectif premier est d'améliorer l'accessibilité des cartographies sur les risques dans une logique de culture du risque.”

un pôle technique, le Centre technique de l'Équipement de Bordeaux, la gestion de cette action.

Les objectifs du ministère de l'écologie et du développement durable

Comme transcrits par la circulaire du 4 juillet 2006 relative à la publication des cartes des risques sur l'internet⁽¹⁾, l'objectif premier est d'améliorer l'accessibilité des cartographies sur les risques dans une logique de culture du risque. Toutes les cartes de risque naturel ou technologique sont concernées, notamment les atlas de zones inondables, les cartes d'aléa et de zonage réglementaire des plans de prévention des risques naturels ou technologiques. Une insistance particulière porte sur celles qui concernent l'information acquéreurs et locataires (IAL) (http://www.prim.net/citoyen/moi_face



Page d'accueil du site : <http://cartorisque.prim.net/>

_au_risque/223_IAL.html), même s'il faut reconnaître que, pour le moment, les cartes destinées à l'état des risques sont essentiellement des fichiers PDF. Or, ces documents sont réalisés par de nombreux services départementaux et régionaux, avec comme premiers contributeurs les directions départementales de l'Équipement (DDE) et les directions régionales de l'Environnement (DIREN), et par certains établissements publics, principalement le Bureau de recherche géologiques et minières (BRGM). En conséquence, la DPPR a décidé de mettre en place un guichet unique de consultation, afin de réunir les différentes informations utiles à l'usager dans une même fenêtre.

Cette dernière année a vu une augmentation significative de demandes des données géographiques sur les risques de la part de branches professionnelles, notamment avec la mise en place de l'IAL, mais aussi avec la prise de conscience des grands établissements à réseau (France Télécom...) de leur propre vulnérabilité face au risque. La perspective de la directive européenne sur l'inondation, qui impose certains rapports à la Commission européenne ont définitivement cristallisé le besoin d'un silo national de données sur les risques, transcrit dans la circulaire du 4 juillet 2006. Les outils et les modes de diffusion actuels vont donc encore évoluer, et, même si nous sommes d'une relative humilité devant les changements techniques, rapides, de ce secteur, nous avons l'ambition d'améliorer notre service aux usagers dès 2007.

“Cette dernière année a vu une augmentation significative de demandes des données géographiques sur les risques de la part de branches professionnelles, notamment avec la mise en place de l'IAL.”

“A la fois pour répondre à la future directive inondation et aux besoins des professionnels (assureurs, établissements à réseau comme la Poste, branches professionnelles), nous avons besoin d'un silo central de données qui réunit l'ensemble des données sur le risque.”

La description de Cartorisque

L'accès à l'information est foncièrement départemental et communal, même si un accueil national existe. D'une part le département est l'échelon le plus courant de la création de cette information, d'autre part ce sont les territoires de référence pour les usagers.

L'information délivrée par le site est à l'échelle du 1 : 25 000, avec un niveau de zoom possible jusqu'au 1 :10 000. Cette limitation de zoom vient d'abord de la précision des données disponibles et du manque relatif de cohérence géométrique entre les différents fonds de plan disponibles.

Les fonctionnalités sont :

- Zoom+, zoom-, déplacement
- Afficher/Eteindre des couches de la carte
- Légende de la carte
- Affichage de l'échelle de la carte affichée
- Localisation de la vue courante de la carte principale dans une carte de localisation
- Accéder directement à une commune à partir de l'affichage de la carte
- Imprimer la carte

Comment est-ce organisé?

Du point de vue du service auteur : depuis le départ, le principe est de soulager le service auteur des données des opérations informatiques liées à la publication sur l'internet. Cela peut se résumer en : le service auteur envoie ses données au CETE de Bordeaux, et reçoit ensuite un site cartographique qu'il intègre dans son site local.

Du point de vue de l'utilisateur, en visualisation : le principe est que les cartes des risques sont d'abord visibles sur le site du service auteur. Mais la volonté de rendre ces cartes largement partagées conduit à multiplier les points d'accès. La même carte va être accessible depuis le site de la préfecture ou de la DIREN, par exemple. Elle va

être également depuis le portail des risques de la DPPR, sous une forme cartographique avec Cartorisque (<http://cartorisque.prim.net>) et, plus tard, sous une forme de fiche communale dans Prim.net (http://www.prim.net/cgi_bin/citoyen/macommune/bddrm_detail_commune.php?insee=69123). Enfin, elle pourra l'être sur le site des communes concernées via des standards internet (OGC/WMS, pour les spécialistes), sur des sites d'assureurs ou associatifs... Bien plus, elles pourront l'être sur les systèmes d'information géographique des collectivités ou bureaux d'études qui le souhaitent, d'autant plus que nous intégrerons dès que possible un mode de publication permettant d'utiliser toute la richesse des bases de données géographiques (standard OGC/WFS). Ce dernier standard permet de travailler avec un système d'information géographique « comme si » les données étaient sur son poste, en bénéficiant de toutes les mises à jour des données à chaque fois.

“La priorité est maintenant la mise en ligne des PPR, à la fois comme élément d'information sur les risques et comme source de l'IAL, même si l'on peut tout à fait satisfaire aux besoins de l'IAL avec un simple affichage du périmètre du zonage.”

Du point de vue de l'utilisateur, en téléchargement : pour le moment, ce besoin n'est pas couvert, mais il est au cœur de la décision de rendre la publication des cartes de risques sur Cartorisque. A la fois pour répondre à la future directive inondation et aux besoins des professionnels (assureurs, établissements à réseau comme la Poste, branches professionnelles), nous avons besoin d'un silo central de données qui réunit l'ensemble des données sur le risque. L'éventualité d'un change-

ment législatif dans l'assurance des catastrophes naturelles renforce puissamment cet aspect. Ces données seront ainsi disponibles **simplement** (du point de vue de l'utilisateur) au téléchargement, sans avoir besoin de savoir au préalable qui en est l'auteur et donc sur quel site c'est téléchargeable.

Quelles priorités ?

La publication des atlas de zones inondables est bien lancée. L'avancement des travaux est visible depuis la page <http://www.prim.net/professionnel/cartographie/cartorisque.html>.

La priorité est maintenant la mise en ligne des PPR, à la fois comme élément d'information sur les risques et comme source de l'IAL, même si l'on peut tout à fait satisfaire aux besoins de l'IAL avec un simple affichage du périmètre du zonage. Un exemple, encore modeste, en est visible dans Cartorisque http://cartorisque.prim.net/dpt/40/40_pprs.html, sur la commune d'Aire-sur-l'Adour.

En conclusion

La volonté de la DPPR de valoriser au maximum les cartes des risques peut désormais s'appuyer sur des technologies mûres. Elles permettent de multi-

plier les échanges et les partages, sans pour autant que les auteurs perdent la propriété de leurs informations. Au-delà de l'action du ministère, les acteurs locaux, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales et associations ont un rôle à jouer dans la mise en perspective des différentes thématiques, sur un territoire donné. Notre responsabilité est de favoriser ces nouvelles pratiques, au service de la prévention. ■

⁽¹⁾ http://www.prim.net/professionnel/cartographie/circulaire_Cartorisque_040706.PDF

Pour en savoir plus :

- <http://cartorisque.prim.net/>
- <http://www.prim.net/professionnel/cartographie/cartorisque.html>
- Foire aux questions : http://www.prim.net/professionnel/procedures_regl/infos_pratiques/dcsnet.htm#faq